

## Conférence de presse

- **Poursuite des régime d'aides financières pour la promotion:**
  - des voitures à faibles émissions de CO<sub>2</sub> : Prime CAR-e et Prime CAR-e plus
  - des appareils électroménagers réfrigérants à basse consommation d'énergie (A++) : Prime Cool
- **Lancement de la campagne d'information et de sensibilisation relative aux ampoules à basse consommation d'énergie**
- **Préparation de la 15<sup>ème</sup> session de la conférence des Parties à la CCNUCC (Copenhague, 7-18 décembre)**

**mardi, le 24 novembre 2009**



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DES INFRASTRUCTURES  
Département de l'environnement



**Régimes d'aides financières pour la promotion des voitures à personnes à faibles émissions de CO<sub>2</sub>**





- **Prime CAR-e à l'achat d'une voitures à faibles émissions de CO<sub>2</sub>**
  - Prime CAR-e prolongée en 2010.
  - Seuil des émissions de CO<sub>2</sub> abaissé à 110 g/km pour les voitures mises en circulation à partir du 1<sup>er</sup> août 2010
  - Montant de la prime CAR-e doublé à 1 500 € dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les voitures très économes en carburant dont les émissions de CO<sub>2</sub> ne dépassent pas 100 g/km.

**Seuils (g de CO<sub>2</sub>/km) applicables pour l'obtention de la Prime CAR-e**

Montant de la Prime CAR-e	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation de la voiture		
	2009	1.1-31.7.2010	1.8-31.12.2010
750 €	120 (160*)		110 (160*)
1 500 €	-	100	

\* le seuil de 160 g de CO<sub>2</sub>/km est d'application pour les familles nombreuses, les personnes invalides et les voitures électriques, hybrides ou fonctionnant au gaz.



## Modalités applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010

- **Prime CAR-e plus à l'achat d'une voitures à faibles émissions de CO<sub>2</sub> associé à la mise à la casse d'une voiture de plus de 10 ans**
  - Prime CAR-e plus prolongée jusqu'au 31 juillet 2010 (date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation de la voiture)
  - Modalités inchangées par rapport à 2009

### Seuils (g de CO<sub>2</sub>/km) applicables pour l'obtention de la Prime CAR-e plus

Montant de la Prime CAR-e plus (y inclus, si applicable, la Prime CAR-e)	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation de la voiture	
	2009	1.1-31.7.2010
1 500 €	150	
2 500 €	120 (160*)	
3 250 €	-	100

\* le seuil de 160 g de CO<sub>2</sub>/km est d'application pour les familles nombreuses, les personnes invalides et les voitures électriques, hybrides ou fonctionnant au gaz.

## Evolutions récentes du parc automobile (1/11/2009)

### ■ Taille du parc

331 908 voitures à personnes

→ +4 000 unités respectivement +1,2 % par rapport au 1/1/2009

### ■ Nouvelles immatriculations 2009 (janvier - octobre)

41 165 voitures à personnes

→ Baisse de 10,85% (5 000 voitures) par rapport à 2008 (jan.-oct.)



## Evolutions récentes du parc automobile (1/11/2009)

### ■ Emissions de CO<sub>2</sub>

#### (1) nouvelles immatriculations 2009 (janv.-oct.)

→ Progression nette des ventes de voitures à personnes avec des émissions  $\leq 120$  g/km : parts de marché de 25 % (10 300 voitures)

**Tableau** : évolution des parts de marchés des voitures nouvelles en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>

	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelles immatriculations dont les émissions de CO <sub>2</sub> $\leq 120$ g/km	9,2%	10,1%	11,9%	17,9%	<b>25%</b>
	évolution : + 40 % par rapport à 2008 + 110 % par rapport à 2007 + 170 % par rapport 2005				
Nouvelles immatriculations dont les émissions de CO <sub>2</sub> $> 200$ g/km	18,3%	17,9%	15%	12%	<b>9,3%</b>
	évolution : - 22 % par rapport à 2008 - 38 % par rapport à 2007 - 49 % par rapport 2005				

## Evolutions récentes du parc automobile (1/11/2009)

→ Baisse sensible des émissions moyennes des voitures nouvelles (153,3 g de CO<sub>2</sub>/km) : - 3,9 % par rapport à 2008

	2005	2006	2007	2008	2009
Emissions moyennes (g de CO <sub>2</sub> /km) des nouvelles immatriculations de l'année	168,4	168,2	165,9	159,5	<b>153,3</b>
	évolution : - 3,9 % par rapport à 2008 - 7,6 % par rapport à 2007 - 9 % par rapport 2005				

### (2) ensemble du parc en circulation au 1<sup>er</sup> novembre 2009

→ 11,1 % des voitures présentent des émissions ≤ 120 g/km

→ Emissions moyennes : 168,5 g de CO<sub>2</sub>/km

	1/1/05	1/1/06	1/1/07	1/1/08	1/1/09	1/11/09
Emissions moyennes (g de CO <sub>2</sub> /km) de l'ensemble des voitures en circulation à la date du	181,3	179,9	178,5	176,6	173,5	<b>168,5</b>
	Evolution annuelle	-0,76%	-0,81%	-1,07%	-1,75%	-2,88%



et



## Demandes introduites

- **Prime CAR-e : 5 375 demandes introduites (fin octobre)**
  - en raison du délai de 7 mois à respecter avant l'introduction de la demande, le nombre de voitures immatriculées bénéficiant de la prime augmentera sensiblement
  
- **Prime CAR-e plus : 420 demandes introduites (fin octobre)**
  - la prime à la casse connaît un grand succès selon les garagistes
  - en raison du délai de 7 mois à respecter, les premières demandes n'ont pu être introduites qu'à partir du 1<sup>er</sup> août 2009
  
- **Estimations budgétaires :**
  - prime CAR-e :
    - 10,5 millions € (14 000 voitures) pour la période 1.06.2007 – 31.12.2009
    - 9,0 millions € (11 000 voitures) pour l'année 2010
  - prime CAR-e plus :
    - 6,5 millions € (4 000 voitures) pour la période 1.01.2009 – 31.12.2009
    - 3,25 millions € (2000 voitures) pour l'année 2010 (1.01 – 31.07)
  - financement via le « fonds Kyoto ».



■ **PRIME**e  
Cool

**Aides financières pour la promotion des appareils  
électroménagers réfrigérants à basse consommation d'énergie  
(A++)**



## Modalités applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010

### ■ Prime Cool prolongée en 2010

### ■ Objectif poursuivi

Incitation au remplacement d'anciens réfrigérateurs / congélateurs / appareils combinés par des appareils à faible consommation d'électricité A++, afin de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- réduire les frais d'électricité

### ■ Appareils éligibles

réfrigérateurs, congélateurs ou appareils combinés qui :

- appartiennent à la catégorie de rendement énergétique A++, et qui
- sont achetés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et le **31 décembre 2010**

### ■ Montant de l'aide financière

- 150 € si le volume utile de l'appareil  $\geq$  175 litres
- 100 € si le volume utile de l'appareil  $<$  175 litres



- **Prime Cool : 8.550 demandes introduites (1.11.2009)**

8.310 dossiers éligibles ; montant correspondant : environ 1.150.000 €

- **Estimations budgétaires pour 2010 :**

- 2 millions € (13 000 à 15 000 appareils ~ 50% des ventes)

- financement via le « fonds Kyoto ».



# Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

- **Le règlement européen**  
(retrait progressif des ampoules classiques)
- **La campagne d'information et de sensibilisation**
- **Les médias**
- **La présence dans le commerce**



ÉCONOMISEZ DE L'ÉNERGIE,  
PASSEZ AUX AMPOULES BASSE CONSOMMATION.  
[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'environnement

## Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

### ■ Le règlement européen

Le règlement adopté le 18 mars 2009 prévoit un retrait progressif des ampoules à incandescence classiques.

Avantages tant économiques qu'environnementaux:

→ réduction de 15 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'UE par an

→ économie de 25 à 50 € par ménage par année



# Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

## ■ Les objectifs de la campagne

- Informer

Présentation du règlement européen

- Sensibiliser

Les avantages des ampoules à basse consommation d'énergie :

→ durée de vie jusqu'à 15 fois plus élevée (16.000 heures)

→ jusqu'à 80% d'économie d'électricité

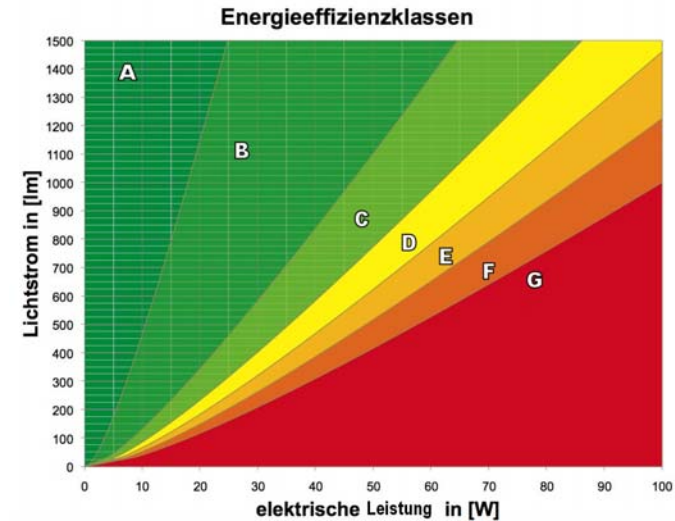
→ plus économiques malgré coût d'acquisition plus élevé

→ nombreux cycles d'allumages ne nuisent pas à la durée de vie

→ de nombreuses formes et couleurs existent

- Inciter

A anticiper le remplacement des ampoules à incandescence classiques



# Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

- **Présence médias**
  - Annonces presse
  - Spots radio
  - Spots télévision
  - Brochure « toutes boîtes »



Faire un geste pour l'environnement, c'est aussi simple que de changer une ampoule.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, un règlement européen impose le retrait progressif des ampoules énergivores. Les premières concernées par cette mesure sont les ampoules à incandescence classiques de 100W et plus. N'attendez plus pour les remplacer, passez dès maintenant aux ampoules basse consommation d'énergie.

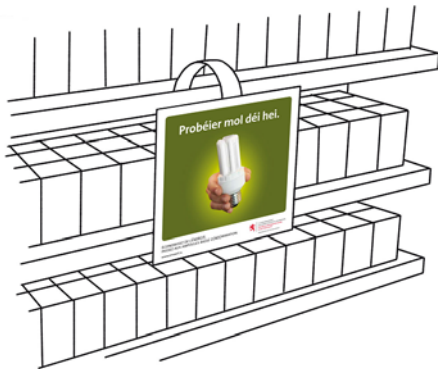
ÉCONOMISEZ DE L'ÉNERGIE, PASSEZ AUX AMPOULES BASSE CONSOMMATION.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
Département de l'énergie  
www.emwelt.lu

# Campagne relative aux ampoules à basse consommation d'énergie

## ■ La présence dans le commerce

mise à disposition de dépliants aux commerçants







MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DES INFRASTRUCTURES  
Département de l'environnement



ÉCONOMISEZ DE L'ÉNERGIE,  
PASSEZ AUX AMPOULES BASSE CONSOMMATION.  
[www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement Durable  
et des Infrastructures  
Département de l'environnement